



Commune de Allenjoie

Plan Local d'Urbanisme

plan de zonage

Planche d'ensemble



18 février 2014	Approbation du PLU
03 mars 2016	Approbation de la modification simplifiée n°1
26 septembre 2022	Approbation de la modification n°1

Vu pour être annexé à la délibération du 26/09/2022 Le Maire,

Visa sous-préfecture

1 / 5000

Agences de Développement et d'Urbanisme

Montbéliard

Fond cadastral mis à jour en 2022
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 01/09/2022

LEGENDE

- Limites de zones
- Zones urbaines**
 - UA** Zone de tissu urbain dense
 - UB** Zone de tissu urbain peu dense constitué de lotissements et de constructions d'initiative privée
 - UEq** Zone accueillant des équipements de loisirs
 - UY** Zone d'activité communautaire de Technoland 2
 - UYh** Zone d'activité communautaire de Technoland 2 comportant des règles d'urbanisation particulières
 - UZ** Zone d'activité artisanale et industrielle : ZAC le Breuil
- Zones à urbaniser**
 - 1AU** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble
 - 1AUa** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble: secteur en renouvellement dans la centralité du village
 - 1AUY** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble
 - 1AUyh** Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble: secteur de développement urbain comportant des règles d'urbanisation particulières
 - 2AU** Zone d'urbanisation à moyen ou long terme
 - 2AUEq** Zone d'urbanisation à moyen ou long terme: zone d'extension de la zone UEq
- Zones agricoles, naturelles et forestières**
 - A** Zone agricole
 - Nf** Zone naturelle forestière
 - Ni** Zone naturelle où peuvent être admis des aménagements à dominante loisirs et tourisme
 - Nr** Espace naturel remarquable
- Informations complémentaires**
 - 📍 Site archéologique localisé le 24/10/2005
 - ★ Elément de patrimoine bâti identifié au titre de l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - 🌳 Espace boisé classé
 - 🏡 Elément paysager identifié au titre de l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme
 - 📐 Orientations d'aménagement et de Programmation
 - ⚠️ Périètre de danger lié à la présence d'une canalisation de gaz : zone des effets irréversibles (IRE)
 - ⚠️ Périètre de danger lié à la présence d'une canalisation de gaz : zone des effets létaux significatifs (ELS)
 - ⚠️ Périètre de danger lié à la présence d'une canalisation de gaz : zone des effets létaux significatifs (PEL)
 - 📌 Emplacement réservé

N° ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation	Surface en Ha
1	Extension future du pôle équipements sportifs et de loisirs - site Derrière la Chapelle	Commune	1,965
2	Accès réseau d'eau - site au village	Commune	0,003
3	Accès (sans unique) pour relier la zone à urbaniser à la rue des Tourbillons pour assurer le bottelage	Commune	0,046
4	Accès réseaux - site les Pesses	Commune	0,009
5	Accès réseaux - site les Pesses	Commune	0,016
6	Accès réseaux - site les Pesses	Commune	0,017
7	Aménagement paysager pour protéger et mettre en valeur la source et permettre l'accès piétonnier à la zone les Pesses Est	Commune	0,226
8	Piste cyclable pour relier le centre du village au canal - site le Breuil	Commune	0,237

